

LES INTOXIQUÉS

Pout-être se rappelle-t-on la triste histoire du "Manchon de Francine," dans Mürger. La malheureuse fille qui s'est tuée en avalant de l'éther à flots, dans cette villa au nom sinistrement suggestif, la "Villa des femmes brûlées," ne manquait ni de manchetons, ni de fourrures, ni d'aucune splendeur d'élégance. Elle portait, fatout sur le bras, un signe de servage et de triomphe, un nom juif qui signifie or.

C'est par sobriété que la petite Montmartroise de cabarets bruyants a commencé, comme tant d'autres, à boire de l'éther et à se piquer de morphine. C'est par là, la grande mode dans le monde qui fait la fête. Et si ce n'était que dans ce monde-là! Mais le poison redoutable se glisse dans toutes les classes sociales. Qui croirait que les médecins fournissent la majorité des morphinomanes? Il en est ainsi pourtant. Le Dr. Burat, qui possède une compétence particulière sur ces matières, interroge sur ce point, le confirme, en disant:

— Oui, ceci est fort curieux, et expliquerait des explications psychologiques trop complexes.

Les officiers et fonctionnaires coloniaux, les marins, les artistes, forment encore un important contingent. Les artistes cherchent des "paradis artificiels," hautes par les mauvais souvenirs de Baudelaire.

On s'intoxique, comme on boit, pour échapper un instant aux ennuis ou à l'ennui. Mais les stupéfiants, cocaïne, morphine, éther, opium ont une emprise bien plus redoutable que l'alcool. L'un être sain peut réagir. Ceux qui sont atteints de quelque tare ou de quelque dégénérescence n'échapperont plus au besoin impérieux qu'ils se sont créé. Le Dr. Burat, que je citais tout à l'heure, dit à ce propos:

"On peut guérir les intoxiqués comme les autres malades mentaux, par l'isolement et les soins appropriés, mais si on les privait brutalement de leur poison, la souffrance serait telle qu'ils mourraient en mourir. Cela s'est vu parfois et la science moderne fait de plus en plus durer la période de transition afin de rendre la guérison moins pénible.

"Il faut surveiller les morphinomanes avec un soin extrême pour qu'au cours du traitement ils ne puissent parvenir à se procurer la drogue, dont l'abus les tue et dont la disparition les rend si malheureux.

"Et malgré toutes les précau-

tions, ils arrivent parfois à leurs fins. C'est ainsi que je m'aperçus un jour qu'un de mes malades, soigneusement isolé, parvenait néanmoins à se piquer. Je fis exécuter une surveillance rigoureuse et j'appris qu'un de ses amis, morphinomane comme lui, n'hésitait pas à pénétrer la nuit dans la maison pour lui apporter la funeste drogue."

Leur idée fixe développe en eux une telle astuce qu'enfermés entre quatre murs, on ne peut jurer qu'un malade n'arrivera pas à se procurer son poison.

Si l'on peut si difficilement guérir du moins peut-on essayer de prévenir. Malgré de nombreuses affaires qui ont fait scandale, le commerce de ces poisons est encore à peu près libre. Dans n'importe quel bar montmartrois ou détraqué et snobs s'en abreuvent (on a vu aux obsèques de Pierrette Fleury quelques échantillons de ce monde-là, jeunes gens glabres, hommes mûrs au pas hésitant, femmes en toilettes tapageuses, le tenancier ou le chasseur vous en fournissent tant que vous voudrez. Qu'une répression sévère intervienne enfin, qu'on entrave énergiquement un trafic si dangereux.

Edition Hebdomadaire de "L'Abelle"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abelle" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Joseph Kuebel à la Tulane Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Milan, Berlin, Tonti et Rocheblave, \$900.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$900.

Suc. C. Jaubert à la Wash. Davis Co. Ltd, bail de la propriété No 433 rue S. Peters, entre Natchez et Poydras, pour 2 ans, à \$125 par mois.

Jean Montrejean à Justin Calve, bail de la propriété No

2187 avenue Carrollton, encoignure Sycamore, pour un an, à \$36 par mois.

Mme Cornelius J. Gleason à la Mutual Bldg and Homestead Ass'n, portion, Delachaise, Camp, Magasin et avenue Louisiana, \$1,400.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,400.

A. S. Montz à Casimo Campo, bail de la propriété Nos 3061-3067 rue St-Claude, encoignure Clouet, pour 2 ans, à \$55 par mois.

Mme Wm H. Krone à John J. Weinfurter Jr, terrain, Carrollton, Dumaine et Boulevard Morgan, \$5,000.

John J. Donovan et als à Philip Hasselbeck, 2 terrains, Annonciation, Chippewa, St-André et Joséphine, \$4,500.

Jean H. Duffy à la Hugo Mng Co., bail de la propriété No 820 rue Julie, entre Baronne et Carondelet, pour 48 mois, à \$110 par mois.

National Realty Co. Ltd à Mlle Ophelia Martin, terrain, Français, Touro, Hope, Duels et avenue Marigny, \$250.

Héritiers de J. H. Maloney à Alf. Wilken, bail de la propriété No 820 rue Valmont, pour un an, à \$20 par mois.

Security Bldg and Loan Ass'n au Prof. Donald Derickson, 2 terrains, Robert, Soniat, Magnolia et Robertson, \$3,900.

Edgar J. Bayhi et als à Mme Laura L. Bayhi, 2 terrains, Franklin, Venus, Carnot et Lombard, \$450.

John J. Reilly à l'Etat de la Louisiane, \$10,000 de caution pour la fidèle exécution de ses devoirs comme notaire public.

Mlle Florence A. Lewis à Isidore Singer, terrain, Cadiz, Jéna, Robertson et Freret, \$400.

Mme Thomas Corbett à William Fick, terrain, Baronne, Clio, Carondelet et Calliope, \$4,475.

Jules Battiste à la Ideal Savings and Homestead Ass'n, terrain, Soniat, Valmont, Magnolia et Clara, \$700.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$700.

Syracuse Lodge No 50 K. of P. of La. à Mlle Maria Donnelly, terrain, Baudin, Télémaque, Cortez et Banks, \$1,000.

Wm T. Steinbach à Philip R. Heisler, terrain, Bolivar, Roman, Perdido et Gravier, \$2,200.

Society of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul au St. Vincent's Infant Asylum, 3 terrains, Nouvelle Le-

vée, Commerce, Poydras et Lafayette; aussi, portion, Magasin, Race, Camp et Orange, \$75,000.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

"LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE"

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné. L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, outre seulement l'enveloppe, contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Perpétuel, BUSSIÈRE ROUEN, "P. O. BOX 725" Nouvelle-Orléans.

AVIS AUX CREANCIERS

Bemis Bro. Bag Company vs. Standard Gunno & Chemical Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,988 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles le premier règlement trimestriel présenté, par William W. Bouden, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats. oct-11, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louisa Lamotte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 84,338 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par L. A. Bazilique, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. HOGER MEINER, Avocat. oct-9, 14, 18.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hugh McManus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,307 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans dix jours de la présente notification (s'ils en ont) ou peuvent en avoir les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Patrick E. Burke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats. oct-12, 17, 21.

The Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard. Il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le meilleur lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain et sont digérés facilement.

Les "Allenburys" Foods

— NOURRITURE No 1. — NOURRITURE No 2. — NOURRITURE No 3. —

De la naissance à 3 mois. De 3 à 6 mois. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.